



MODIFICATION N° 3 datée du 20 avril 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019 et la modification n° 2 datée du 8 avril 2020.

FONDS PH&N

Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du fonds suivant :

Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North

(le « Fonds »)

La présente modification n° 3 datée du 20 avril 2020 apportée au prospectus simplifié du Fonds daté du 27 juin 2019, modifié par la modification n° 1 datée du 10 juillet 2019 et la modification n° 2 datée du 8 avril 2020 (le « prospectus simplifié »), renferme certains renseignements supplémentaires sur le Fonds. Le prospectus simplifié relatif au Fonds devrait être lu à la lumière de ces renseignements. Les expressions utilisées mais non définies dans la présente modification n° 3 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié. Les numéros de page renvoient aux pages de la version commerciale imprimée du prospectus simplifié.

Résumé

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a annoncé que les parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du Fonds ne seront plus offertes aux nouveaux épargnants avec prise d'effet le 17 avril 2020. Par contre, les porteurs de parts actuels du Fonds pourront continuer de souscrire des parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du Fonds après l'entrée en vigueur de cette restriction.

Modification

Avec prise d'effet le 17 avril 2020, le prospectus simplifié est par les présentes modifié comme suit :

1. Le tableau intitulé *Détail du Fonds*, à la page 29 du prospectus simplifié, est modifié par i) l'ajout de l'appel de note 2 dans la deuxième rangée du tableau – « Date de création », ii) le changement de désignation de la note 2, qui devient la note 3, et iii) le remplacement de l'appel de note 2 actuel par l'appel de note 3 dans la colonne intitulée *Frais de gestion* de la cinquième rangée du tableau – *Frais*.
2. Le texte qui suit est inséré : i) à titre de note 2 du tableau intitulé *Détail du Fonds* à la page 29 du prospectus simplifié, et ii) à titre de deuxième paragraphe de la rubrique *Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds*, à la page 122 du prospectus simplifié :

Avec prise d'effet le 17 avril 2020, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé. Par contre, les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé le 17 avril 2020 pourront continuer de souscrire des parts additionnelles de celui-ci. De plus, PH&N peut également continuer d'offrir des parts de ce fonds à certains épargnants, y compris les fonds d'investissement gérés par elle ou les membres de son groupe, qui peuvent investir dans le Fonds d'obligations à rendement élevé. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire du Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2020

108483 (04-2020)